

Discours de Mr Jean Paul RYCKELYNCK
Maire de Haveluy.

Inauguration de la Réhabilitation
de la cité du Bas Riez

Madame Anne Lise DUFOUR, Députée et Maire de la ville de DENAIN,
Monsieur Alain BOCQUET, Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Maire de Saint Amand-les-Eaux (ou son représentant),
Monsieur Pascal Jean, représentant la CAPH en sa qualité de Vice-Président de la commission habitat, logement et rénovation Urbaine Madame Marie-Hélène FOUBET, Membre du Directoire et Directrice de clientèle auprès de la SIA Habitat,
Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs les locataires des rues (Felix Faure, Emile Deschanel et Sadi Carnot)

Mesdames et Messieurs,

Le bassin minier est désormais reconnu en tant que paysage culturel évolutif. Gommer le paysage sinistre de vieille industrie était une nécessité. Aujourd'hui les choses ont changé. L'inscription par l'Unesco du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'humanité récompense la seule candidature française, mais surtout une région et des villes ayant connu une reconversion difficile après trois siècles d'exploitation du charbon.

Trois cent cinquante-trois biens du bassin minier du Nord Pas de Calais ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité le 30 juin 2012 .

Lors de la trente sixième session du comité du patrimoine mondial, organisé par l'Unesco du 24 juin au 6 juillet 2012 à Saint Pétersbourg.

Ces 353 éléments sont répartis en 109 sites de superficies très variables.

Sur 120 kilomètres de long, 87 communes dont la nôtre, 17 fosses, 21 chevalements, 51 terrils, 3 gares, 124 cités, 38 écoles, 26 édifices religieux, des salles des fêtes ou encore 4 000 hectares de paysage portent maintenant les couleurs d'un héritage patrimonial de trois siècles d'exploitation du charbon.

La cité du Bas Riez fait partie du site numéro 15.

Le site numéro 15 est le plus étendu en terme d'envergure du bassin minier, il se décompose en deux grandes parties :

Au sud, à Haveluy autour de la fosse d'Haveluy des mines d'Anzin, la cité du coron de la fosse, son dispensaire de la société de secours minière, la cité pavillonnaire du Bas Riez et le terril conique numéro 157, ainsi que la terril plat numéro 158.

Au nord le classement concerne les communes de Bellaing et de Wallers Arenberg.

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux d'inaugurer avec vous, la réhabilitation des logements de la Cité du Bas Riez.

Cette opération est composée de 54 logements locatifs entièrement réhabilités par l'entreprise Septentrionale avec un suivi par le bureau d'études PH Ingénierie.

Chaque logement a fait l'objet d'une réhabilitation thermique.

Avec une isolation par l'intérieur du corps principal, une isolation des plafonds des étages et des extensions et de la cave.

Remplacement des menuiseries extérieures avec la pose de volets roulants.

Remplacement des portes d'entrée et des portes de caves par des portes isolantes.

Avec un traitement contre l'humidité et la mise en œuvre d'une ventilation mécanique.

Tout cela dans le but de faire des économies de chauffage et améliorer le confort et la qualité de vie pour les locataires.

Avec un engagement de la SIA de ne pas augmenter le loyer.

Cette opération répond aux objectifs communaux de mixité sociale, de lutte contre la précarité énergétique, de diversification et de rénovation de l'habitat ancien.

Au titre de la gestion urbaine de proximité, nous élaborons un projet de rénovation des espaces publics de la cité.

D'ores et déjà, la rénovation de l'éclairage public est programmée en 2015, 2016 et 2017.

Avec le soutien de l'Etat, de la Région nous souhaitons avancer sur les opérations de résidentialisation pour améliorer encore plus le cadre de vie de cette cité.

Cette politique volontariste en matière de rénovation de l'habitat minier ancien démontre de notre volonté de tout mettre en œuvre, afin que les familles de locataires soient logées dans des conditions dignes de notre siècle.

Disposer et jouir d'un habitat de qualité, dépourvu d'humidité, doté d'un chauffage central performant, de sanitaires, d'une salle de bain, est un bien élémentaire que chaque locataire devrait pouvoir apprécier. Etre logé dans des conditions dignes n'est pas un luxe, mais une impérieuse nécessité.

Le renouvellement urbain et la qualité des logements sociaux renforcent également l'attractivité de notre commune.

Notre volonté est d'aller vers une urbanisation maîtrisée, respectueuse des normes de qualité environnementale, centrée sur l'intérêt et le confort des locataires et habitants.

Dans mes permanences, le travail et le logement sont les deux priorités de la population. On pourrait se lamenter, dire que l'on est impuissant, que la commune ne peut à elle seule régler tous les problèmes. Et bien non, les élus que nous sommes ne baissons pas les bras.

Nous élus, disposons en effet sur nos territoires d'un patrimoine locatif de centaines de logements sociaux. Notre devoir est de créer les conditions d'un logement digne, agréable à vivre, disposant du confort nécessaire.

Les demandes de logement, les listes d'attente s'allongent, les durées également. Cela concerne tout le monde et plus particulièrement :

Les jeunes célibataires et les jeunes couples pour lesquels la précarité de l'emploi, les coûts du logement privé font du logement locatif, des bailleurs sociaux, un passage obligé.

Les personnes divorcées ou séparées qui ont besoin d'un logement pour conserver la garde des enfants et à qui on ne sait pas répondre dans l'urgence.

Les personnes souffrant d'exclusion et de grande pauvreté.

Les personnes âgées cherchant vainement un logement adapté à la perte d'autonomie et accessible à leur faibles revenus.

Dans certaines communes, la loi SRU n'est pas respectée, en particulier son article 55 rendant obligatoire le seuil plancher de 20% de logements locatifs sociaux. Je ne peux que m'élever contre la position de certains élus, qui refusent de construire des habitations à loyer modéré dans leur commune.

Nous avons la ferme volonté d'agir pour la mixité sociale et ce n'est pas un vain mot. Nous oeuvrons avec le groupe SIA HABITAT à la réalisation d'un lotissement derrière l'école du centre entre la rue du 8 mai et la rue Victor Hugo. Le programme sera composé de logements et de lots libres en accession à la propriété.

Nous intervenons également auprès du promoteur LOGER HABITAT pour trouver une destination aux parcelles du lotissement Léo Ferré laissées à l'abandon. Nous mettons ce promoteur face à ses responsabilités pour qu'il trouve enfin une issue décisive, nous ne pouvons subir les désagréments de la présence d'une friche à proximité immédiate de la rue Louis Rémy.

Notre politique logement est axée sur la mixité mais aussi sur l'offre de logement adaptée au parcours résidentiel. On doit pouvoir trouver à Haveluy un logement quelque soit son âge ou sa situation. Quelques studios pour les jeunes, des T2 pour les jeunes couples sans enfant, des grands logements pour les familles, et bien entendu des logements adaptées, accessibles aux personnes âgées.

Dans cette logique, nous projetons la réalisation de deux béguinages. Un rue Henri Durre et un dans le futur quartier derrière l'école du centre.

Nous espérons être suivis par la SIA sur le projet de la rue Henri Durre.

SIA Habitat est un bailleur important de la commune. Il gère une part importante du parc locatif sur notre territoire. Son action responsable en fait un partenaire privilégié de notre collectivité.

L'occasion m'est donnée aujourd'hui, Madame Foubet, de vous remercier chaleureusement pour votre investissement à nos côtés au services des Haveluynois et de leurs quartiers.

J'en profite pour féliciter tous les acteurs de cette inauguration :

Les services de la SIA Habitat

Les services administratifs et techniques de la Ville de Haveluy.

Les élus qui ont organisé cette inauguration et préparé la réception sous la houlette de Madame Pertoldi Claudine

1ère Adjointe et de Jean Pierre Martinache Adjoint aux fêtes et aux cérémonies.

Je remercie également les riverains de la cité du Bas Riez de leur présence.

Merci de votre attention.